

BULLETIN D'ADHESION

ESPACE DE REFLEXION ETHIQUE DE NOUVELLE-AQUITAINE

Site Limousin

Vu l'arrêté du 4 janvier 2012 relatif à la constitution, à la composition et au fonctionnement des espaces de réflexion éthique régionaux et interrégionaux ;

Vu la convention constitutive de l'Espace de réflexion éthique Nouvelle Aquitaine du 25 juin 2021

Considérant l'importance de promouvoir et d'organiser la réflexion pluraliste et interdisciplinaire ainsi que le débat éthique en sciences de la vie et de la santé en Limousin

L'établissement portant la dénomination et l'adresse suivantes :

.....
.....
.....

Souhaite par la signature de son représentant (nom et fonction) :

.....

Adhérer à la convention constitutive de l'Espace de Réflexion Éthique de Nouvelle Aquitaine (ERENA), et à ce titre :

- ✓ Intègre le réseau d'information et de formation, des professionnels des sciences de la vie et des professionnels de santé,
- ✓ Bénéficie du centre de ressources documentaires relatif à l'information et à la sensibilisation des professionnels, des chercheurs et du grand public ;
- ✓ Bénéficie du soutien méthodologique, logistique et documentaire aux personnes souhaitant engager et conduire des travaux de recherche ou de réflexion éthique sur les pratiques dans le domaine des sciences de la vie et de la santé ;
- ✓ Profite du dispositif logistique et opérationnel de l'ERENA s'il souhaite susciter des rencontres au niveau régional ou interrégional (séminaires de recherche, conférences, journées thématiques, etc...);
- ✓ Participe aux débats publics, au niveau régional ou interrégional mis en place par l'ERENA, afin de promouvoir l'information et la consultation des citoyens sur les questions d'éthique dans le domaine de la vie et de la santé, au niveau local, régional, interrégional et national ;
- ✓ Peut proposer toute question éthique au Conseil d'Orientation qui aura compétence pour rendre avis sur le sujet.

De son côté, l'établissement s'engage à participer au programme régional de l'ERENA et à mettre à sa disposition les ressources humaines, techniques et logistiques au sein de son établissement nécessaire aux actions qu'il mettrait en œuvre avec et au sein de la structure.

La personne référente au sein de l'établissement pour être en lien avec l'ERENA et recevoir toutes les informations est (nom, fonction et courriel) :

.....
.....
.....

L'adhésion à cette convention constitutive est conclue pour une durée de trois ans renouvelable par tacite reconduction. L'adhésion peut être dénoncée à tout moment pour l'une des parties signataires, qui doit notifier à l'autre partie sa décision de dénonciation par lettre recommandée.

Signée en trois exemplaires, le

Maryse Fiorenza-Gasq - Directrice de l'ERENA / ERENA site Limousin

Monsieur/Madame